

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 8 juillet 2025, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	René Roy	(01)
	Vacant	(03)
	Laurent Marcotte	(04)
	Sylvie Gauthier	(05)
	Martine Roy	(06)
<u>Absent</u> :	Jacques Dussault	(02)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

108-07-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025**
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. **FINANCES**
5. **TABLE DES MAIRES**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. COLLOQUE ADMQ
 - 6.2. ANALYSE APPROFONDIE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN SITE DE TRAITEMENT DE TRAITEMENT DES BOUES SEPTIQUES
 - 6.3. ANALYSE DES OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 6.4. FRR VOLET 4 – CONSOLIDATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS MUNICIPALES
 - 6.5. PRÉOCCUPATIONS RECONSTRUCTION DU PONT-00019
 - 6.6. AUTORISATION APPEL D'OFFRES VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUE SYSTÉMIQUE
7. **PÉRIODE DE QUESTION**
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. APPEL D'OFFRES RÉFECTION DE LA PATINOIRE
9. **INSPECTEUR**
 - 9.1. CPTAQ – RECOMMANDATION TOUR TÉLÉCOMMUNICATION
10. **VOIRIE**
 - 10.1. ACQUISITION DE FOURCHES POUR LA RÉTROCAVEUSE
11. **FORÊT**
 - 11.1. CRÉATION ET NOMINATION COMITÉ EDG MRC D'ABITIBI
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. MRNF – GESTION VOLUME D'ARRÉRAGE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION
 - 13.2. LETTRE AUDIT RECYC-QUÉBEC
14. **RÈGLEMENT**
15. **PÉRIODE DE QUESTION**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

109-07-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 2 juin 2025 soit accepté tel que rédigé.

110-07-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #73 à 88 pour un total de 11 890,64\$;

Comptes payés avec les transactions #100 à 118 et les chèques #34 à 39 pour un total de 37 338,92\$;

Comptes à payer avec les transactions #119 à 125 et les chèques #40 et 41 pour un total de 202 904,83\$;

111-07-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;
Secondé par : Mme Martine Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec la transaction #19 pour un total de 1 379,70\$.

112-07-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Aucun compte à payer à ce jour.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

113-07-2025

COLLOQUE ADMQ

ATTENDU QUE le colloque de zone de l'ADMQ rend disponible des outils, des services et des relations pouvant aider la directrice générale dans ses tâches;

ATTENDU QUE la directrice générale est membre de l'ADMQ et que le colloque se déroule du 10 au 12 septembre à Ville Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité prend en charge les frais du colloque et tous les frais occasionnés lors du colloque selon les termes établis par la politique salariale.

114-07-2025

ANALYSE APPROFONDIE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE SITE DE TRAITEMENT DES BOUES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des résidences du territoire de la MRC d'Abitibi disposent d'un système de traitement individuelle des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit l'obligation de vidange des fosses septiques résidentiels aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires ;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte deux sites de traitement des boues de fosses septiques situés dans les MRC Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or ;

CONSIDÉRANT QUE le site de la MRC Abitibi-Ouest est en mesure d'accueillir les boues septiques de son territoire uniquement et que le site de la MRC de La Vallée-de-l'Or est en voie d'atteindre la limite de sa capacité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de vidange des fosses septiques a augmenté considérablement dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC d'Abitibi ont décidé en 2021 d'adresser la situation en créant le comité de gestion des boues de fosses septiques dont le mandat consiste à analyser les différentes alternatives possibles de gestion des boues septiques sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'évaluation des possibilités de gestion des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les analyses préliminaires démontrent la viabilité d'un projet de traitement des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer les prochaines étapes menant à l'implantation d'un site territorial de traitement des boues de fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Berry confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues de fosses septiques territorial ;

DE désigner la MRC d'Abitibi comme responsable du dossier de regroupement ;

D'AUTORISER la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

115-07-2025

ANALYSE DES OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC est desservi par six services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour ;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution, à la réalisation d'une étude d'opportunité ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approfondir les recommandations préliminaires en poursuivant les démarches avec l'ensemble des municipalités de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie ;

DE désigner la MRC d'Abitibi comme responsable du projet de regroupement ;

D'AUTORISER la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

116-07-2025

FRR VOLET 4 – CONSOLIDATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération municipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Berry et de Saint-Dominique-du-Rosaire désirent présenter un projet de mise en place ou bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Berry s'engage à participer au projet de consolidation des ententes intermunicipales et développement des capacités municipales;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

117-07-2025

PRÉOCCUPATIONS RECONSTRUCTION DU PONT-00019

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction du pont P-00019 sont en cours sur le territoire de la Municipalité de Berry;

ATTENDU QUE l'absence de voie de contournement cause d'importants détours pour les citoyens, les services publics, les agriculteurs et les entreprises locales;

ATTENDU QUE depuis le début du chantier, plusieurs irritants ont été constatés sur le terrain, causant des désagréments croissants à la population;

ATTENDU QUE cette situation engendre des coûts supplémentaires importants pour la Municipalité, notamment en matière :

- De gestion des matières résiduelles;
- D'entretien des chemins secondaires (nivelage, contrôle de la poussière);
- De détérioration accrue du réseau routier local dû à un trafic inhabituel;

ATTENDU QUE les circuits de transport scolaire ont dû être modifiés, ce qui cause des retards, des allongements de parcours pour les élèves et des coûts additionnels;

ATTENDU QUE les services d'urgence (pompiers, ambulances, premiers répondants) doivent composer avec des détours qui augmentent les délais d'intervention et les frais logistiques, mettant en péril la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE les producteurs agricoles ayant des terres de part et d'autre du pont voient leur efficacité et leur productivité affectées;

ATTENDU QUE cette séparation physique de la municipalité risque de perturber la vie communautaire et démocratique, notamment à l'approche des élections municipales de novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;

Secondé par : M. Laurent Marcotte;

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry exprime officiellement ses préoccupations quant aux nombreux irritants observés depuis le début des travaux de reconstruction du pont P-00019;

QUE la Municipalité dénonce les impacts importants du détour imposé, tant sur le plan logistique, financier, agricole que communautaire;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports :

- a) Une communication régulière, claire et transparente avec la Municipalité et la population;
- b) La mise en place immédiate d'un mécanisme de suivi actif des irritants et des impacts locaux;
- c) L'assurance d'un entretien constant, sécuritaire et adapté du chemin de détour;
- d) Une collaboration renforcée avec les instances municipales pour limiter les impacts et trouver des solutions concrètes en cours de chantier;

QUE la présente résolution soit transmise à direction régionale du MTMD, Madame la ministre Geneviève Guilbault, à la députée, Madame Suzanne Blais, au ministre régional, Monsieur Jean Boulet ainsi qu'à la direction régionale des affaires municipales, Madame Vanessa Connelly-Lamothe.

118-07-2025

AUTORISATION APPEL D'OFFRES VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUE SYSTÉMIQUE

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la directrice générale d'aller en appel d'offres pour le contrat de vidange de fosses septique systématique.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

119-07-2025

APPEL D'OFFRES RÉFECTION DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a été en appel d'offres sur invitation pour la réfection de la patinoire;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux soumissions pour le projet;

Les Ateliers Duo	113 506\$ avant les taxes
Construction Gaston Proulx & Frères	89 079\$ avant les taxes

ATTENDU QU'une seule soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER le contrat de la réfection de la patinoire à Construction Gaston Proulx & Frères au montant de 89 079\$ avant les taxes applicables.

120-07-2025

CPTAQ – RECOMMANDATION TOUR TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry reconnaît l'importance des infrastructures de télécommunication pour le développement économique et social de la région;

ATTENDU QUE le projet d'installation d'une tour de télécommunication vise à améliorer la connectivité et l'accès aux services numériques pour les citoyens et les entreprises locales;

ATTENDU QUE la couverture cellulaire actuelle est insuffisante pour assurer la sécurité des citoyens, notamment en cas d'urgence;

ATTENDU QUE l'emplacement proposé pour la tour de télécommunication respecte les particularités régionales et minimise les impacts sur les activités agricoles existantes;

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles exige une analyse des critères suivants:

- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ;
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles ;
- Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et leur développement ;
- Les contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;
- La disponibilité d'autres emplacements permettant de réduire les contraintes sur l'agriculture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil recommande favorablement l'installation de la tour de télécommunication sur le site proposé ;

CONFIRME QUE l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a été réalisée et que le projet est conforme aux exigences légales.

121-07-2025

ACQUISITION DE FOURCHES POUR LA RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Laurent Marcotte;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la soumission d'Équipements T.N.O. (2005) inc. pour l'acquisition de fourches pour la rétrocaveuse au montant de 3 545,00\$ avant les taxes applicables.

122-07-2025

CRÉATION ET NOMINATION COMITÉ EDG MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QU'un espace de discussion pour les sujets touchants l'ensemble des ententes de délégation de gestion forestière de la MRC Abitibi est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de l'entente de délégation de gestion de la Municipalité de Berry doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

DE nommer le maire, Jules Grondin et la directrice générale, Marie-Ève Strzelec comme représentants de la Municipalité de Berry sur le comité des EDG de la MRC d'Abitibi;

ÉTANT ENTENDU QUE le comité des EDG ne constitue pas un comité relevant de la MRC d'Abitibi, il y a lieu de préciser que le Règlement no 183 Règlement relatif au traitement des élus de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi ne s'applique donc pas à ce comité.

MRNF – GESTION VOLUME D'ARRÉRAGE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION

Le conseil a reçu une lettre du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion des volumes d'arrérage sur notre entente de délégation de gestion. Sur les EDG, le Forestier en chef ne fera pas d'évaluation des volumes non récoltés dans la période quinquennale précédente (2020-2025). Ainsi, le ministre des Ressources naturelles et des Forêts n'autorisera pas de volumes d'arrérages au PAFIT.

LETTRE AUDIT RECYC-QUÉBEC

Le conseil a pris connaissance des lettres reçues par Daniel Tétreault CPA concernant l'audit de Recyc-Québec 2024.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 1

123-07-2025

SUR PROPOSITION du conseiller M. René Roy et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19h39.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale et
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.